

Termes et conditions pour les formations ICRA

Veuillez lire attentivement les informations ci-dessous.

Informations générales

1. Nos méthodes de formation sont participatives et vous incitent à participer activement au processus d'apprentissage. Bien que l'ICRA se consacre à vous donner un apprentissage, vous, en tant que professionnel, êtes responsables du changement que vous auriez souhaité.
2. Nous sommes des animateurs passionnés d'apprentissage axé sur les résultats. Il est important pour nous de vous faire acquérir une expérience d'apprentissage stimulante et attrayante. Nos formateurs sont aussi des consultants, ils comprennent vos réalités et les défis auxquels vous faites face dans votre travail.
3. La durée du cours est indiquée dans le programme du cours. Aux Pays-Bas, les cours ont lieu de 9h00 à 17h30 (au plus tard), tandis que dans le Sud, les cours ont généralement lieu de 8h00 à 16h30.
4. Le coordinateur du cours peut ajuster légèrement ces horaires, en particulier lors des sorties sur le terrain.
5. La taille du groupe varie de 10 à 20 participants. Nous nous efforçons d'avoir des participants de différentes origines culturelles afin de promouvoir un environnement propice à l'échange d'expériences et à l'apprentissage.
6. Après avoir participé activement au cours pendant toute la durée du cours, vous recevrez un certificat de participation.

Arrangements pour le cours

1. Après approbation de votre candidature par le comité de sélection, nous vous enverrons une lettre d'admission provisoire, sur demande.
2. Si vous payez vous-même (ou bénéficié d'une prise en charge par votre organisation, par exemple votre employeur qui paye) pour votre participation, vous recevrez une facture pour les services demandés ainsi que les conditions générales. Veuillez noter que les coûts liés à l'assurance des étudiants et à la tablette Android ne sont pas inclus dans les frais de scolarité et seront facturés séparément.
3. Ce n'est qu'après réception du paiement intégral et l'acceptation par vous des conditions générales que l'ICRA prendra les dispositions nécessaires pour :
 - a. une assurance santé pour étudiant couvrant les voyages et le séjour (obligatoire, sauf pour les résidents du pays où le cours a lieu), et
 - b. l'hébergement, si demandé.

4. L'ICRA vous enverra ensuite votre lettre d'admission formelle, la police d'assurance maladie et la réservation d'hôtel (le cas échéant). Ces documents sont nécessaires pour votre demande de visa.
5. L'ICRA se réserve le droit d'apporter des modifications mineures aux arrangements hôteliers (le cas échéant) en rapport avec le programme du cours.
6. L'ICRA se réserve le droit d'annuler ou de reprogrammer le cours jusqu'à deux mois avant le début du cours.
7. Nous vous conseillons vivement de souscrire une assurance annulation pour couvrir les frais que vous aurez personnellement assumés en relation avec votre participation à ce cours, car ces frais ne seront pas remboursés par l'ICRA en cas d'annulation. Veuillez lire les conditions d'annulation ci-dessous.

Demande de visa et immigration

1. Pour faire une demande de visa, vous devez avoir un passeport valide au moins trois mois après le retour du vol de retour.
2. Nous vous recommandons de commencer la procédure de visa bien à temps car cela peut prendre jusqu'à six semaines et dans quelques pays jusqu'à trois mois, en raison des règles d'immigration de l'UE. Veuillez consulter le bureau des visas de l'ambassade du pays (ou son représentant dans votre pays) où se déroule le cours pour connaître la procédure exacte et les documents supplémentaires éventuellement nécessaires (par exemple, une lettre de l'employeur).
3. Vous devez vous conformer aux procédures d'immigration du pays où se déroule le cours. Votre admission sera annulée si vous ne vous conformez pas à ces procédures d'immigration ou si vous ne pouvez pas obtenir un visa à temps pour une raison quelconque.
4. Vous devez quitter le pays du cours le plus tôt possible après la fin du cours.

Annulation

1. En cas d'annulation de votre part, ICRA facturera les frais suivants à vous / à votre sponsor :
 - a. de deux mois à quatre semaines avant le début du cours, 30% des frais de scolarité ;
 - b. de quatre à deux semaines avant le début du cours, 60% des frais de scolarité ;
 - c. moins de deux semaines avant le début du cours, 90% des frais de scolarité ;
 - d. en cas de non présentation, 100% des frais de scolarité

Tous les frais d'annulation facturés à ICRA pour les services supplémentaires que vous avez demandés (par exemple, hébergement) seront ajoutés aux frais d'annulation.

En cas de solde restant, celui-ci sera remboursé par l'ICRA sur le compte bancaire d'où l'ICRA a reçu le paiement, déduction faite des frais bancaires.

Veillez noter que si l'annulation est due à des problèmes d'obtention d'un visa, nos règles d'annulation s'appliquent comme indiqué ci-dessus.

2. En cas d'annulation par l'ICRA, l'ICRA vous proposera une place dans un autre parcours, lorsque cela est possible. Si vous n'êtes pas d'accord avec la solution de rechange proposée, ICRA remboursera, le cas échéant, l'intégralité du paiement reçu.

Veillez noter que nous ne remboursons aucune des dépenses engagées par vous-même en rapport avec la participation au cours

Non-responsabilité

L'ICRA n'accepte aucune responsabilité pour des risques tels que la perte de la vie, les accidents, la maladie, la perte de propriétés et le vol encouru en relation avec votre participation à un cours.